

ASSEMBLEE GENERALE CONSTITUTIVE
vendredi 9 septembre 2011

Procès-verbal

L'an deux mille onze, le neuf septembre à 17h 30, s'est réuni à Monthermé, l'Assemblée générale constitutive de l'Association des Amis du PNR des Ardennes. Cette réunion est placée sous la présidence de Francis VERITA.

Etaient présents :

Représentations organisées :

- Jean-Claude AVRIL, Association des Bords de la Semoy et de la Meuse
- Jean-Maurice CARLIER, Association pour la restauration des églises de Monthermé
- Jean-Michel DEVRESSE, ATAA
- Joël DUJEU, VIGILANCE Givet
- Jean-Paul FOURNIER, Joyeux godillots de la Lyre
- Vincent GABORIT, CLIP de Haybes ; Ligue de l'enseignement
- Maurice GENGOUX, Président de l'OT des Boucles de Meuse et de Semoy
- Bernard GIBOUT, Association minéralogique et paléontologique de Bogny-sur-Meuse
- Michel LAURENT, Nature et Avenir
- Aurélie LEMERET, CSC Aymon Lire
- Bernard MASSON,
- Jean-Louis MILHAU, Maison de la Thiérache
- Guy et Madame MONEDIERE, association Montcornet Aujourd'hui et Demain et association de préfiguration du village historique de Montcornet
- Jean-Pierre PENISSON, Société d'Histoire Naturelle des Ardennes
- Guy PLEUTIN, Ardennature.com
- André ROYAUX, AREL
- François ROYAUX, LEDA
- Alain SATABIN et Anne-Maire LIEGEART, Association Oméga, Ardennes, Astronomie
- Jean SERIS, association « La Bras'seris d'Ardenne »
- Catherine SQUEVIN, CDT
- Jean-Marie SUGNY, CEN-CA
- Roland THIBEAUX, Association ARDAINES
- Francis VERITA, Conseil Economique Social et Environnemental de Champagne-Ardenne

Individuels :

- Catherine BOUILLON (Murtin-Bogny)
- Raymond DIOT (Auvillers-les-Forges)
- Christine DUPONT (Monthermé)
- Nadine GOUGET (Givet)
- Mireille GRISELHOUBER (Bogny/Meuse)
- Bernard MASSON (Les Hautes-Rivières)
- Kathleen VAN DER SLOTEN (Givet)
- Stanislas WIATR (Remilly-les-Pothées)

Assistaient également :

- Alain BERNARD, maire de Monthermé
- Julien CLEMENT, conseiller municipal de Chooz
- Yves DELPEUT, conseiller municipal de Monthermé

- Annette JOLY, conseillère municipale de Monthermé
- Luc LALOUILLE, maire de Tournavaux
- Eric PILARDEAU, président de la communauté de communes Meuse et Semoy
- André VINCENT, vice-président du Syndicat mixte du PNR des Ardennes
- Isabelle ZARLENGA, directrice du Syndicat mixte du PNR des Ardennes

Francis VERITA indique que la séance se déroulera en deux temps :

- une assemblée où sera examiné puis approuvé le projet de statuts de l'association et où sera élu le Conseil d'administration
- un Conseil d'administration qui procédera à l'élection des membres du Bureau

Ces précisions faites et chacun des membres de l'assemblée s'étant présenté, il rappelle l'historique de cette démarche et revient en particulier sur le projet de PNR et sa prochaine labellisation mais insiste surtout sur le rôle de la société civile qui était dès les prémises du projet de Parc :

- représentée dans les instances de l'association de préfiguration du PNR
- présente pour élaborer la charte (groupes de travail, séminaires...)
- active aux côtés du PNR pour mener à bien les différentes actions de préfiguration du Parc. A ce titre, plusieurs représentants d'association témoignent de leur implication et des retombées pour le territoire.

1- Présentation et adoption des statuts de l'association

Francis VERITA indique que pour œuvrer auprès du PNR des Ardennes, la société civile doit se structurer. Le projet de statut, distribué en séance, est alors présenté et débattu point par point. Les modifications suivantes sont apportées au projet initial :

- article 2 : Cette association a pour objectifs **de représenter la société civile pour** : ... **concourir à la sauvegarde, à la protection et à la promotion de la qualité du** territoire du Parc et **de ses patrimoines naturel, culturel, historique, industriel, agricole, bâti...** ;
- article 9 : L'association est dirigée par un Conseil d'Administration composé de 9 à **21** membres **issus pour 2/3 au moins de représentations organisées et pour 1/3 au plus d'individuels. Les administrateurs sont** élus...

Roland THIBEAUX indique qu'il devrait être fait mention pour l'Association de sa capacité d'ester en justice. L'assemblée s'accorde pour prendre en compte cette remarque dans les statuts.

Il est proposé de faire un vote à mains levées. Cette proposition étant acceptée par les membres présents, les statuts (voir annexe 1 du présent document) sont mis aux voix et adoptés à l'unanimité des membres présents.

2- Election du Conseil d'administration

Francis VERITA rappelle l'article 9 des statuts et fait appel à candidature en indiquant que J. DUJEU n'ayant pu rester, a déposé sa candidature par écrit. Jean-Louis MILHAU indique que sa position devra être entérinée par la structure qu'il représente.

Sont ainsi candidats :

- Pour le collège des organismes structurés : Jean-Michel DEVRESSE, Joël DUJEU, Vincent GABORIT, Maurice GENGOUX, Bernard GIBOUT, Michel LAURENT, Bernard MASSON, Jean-Louis MILHAU, Jean-Pierre PENISSON, Guy PLEUTIN, André ROYAUX, Jean SERIS, Roland THIBEAUX, Francis VERITA, Catherine SQUEVIN, celle-ci indiquant qu'il s'agira d'un élu du CDT
- Au titre des individuels : Catherine BOUILLON, Christine DUPONT, Nadine GOUGET, Stanislas WIATR

Il est proposé de faire un vote à mains levées. Cette proposition étant acceptée par les membres présents, les candidats qui se sont manifestés sont élus à l'unanimité au poste d'administrateur.

Ce point est suivi d'une suspension de séance permettant au Conseil d'administration de se réunir pour élire son Bureau.

3- Election du Bureau

Les administrateurs nouvellement élus se réunissent. Francis VERITA fait appel à candidature pour le poste de Président. Stanislas WIATR est candidat. Après acceptation d'un vote à mains levées, il est élu à l'unanimité.

Stanislas WIATR fait procéder dans les mêmes conditions à l'élection des autres membres du Bureau. Sont ainsi élus : F.VERITA, Vice-Président, B. MASSON, Secrétaire, C. DUPOND, Secrétaire adjoint, R. THIBEAUX, Trésorier et M. GENGOUX, Trésorier adjoint.

En conclusion, Stanislas WIATR présente à l'assemblée la composition du Bureau et indique les échéances à venir :

- L'association doit dans un premier temps déposer ses statuts. Le Président demande à l'assemblée de lui déléguer les pouvoirs nécessaires à l'établissement des formalités administratives.
- Une rencontre doit avoir lieu avec le Président du Syndicat mixte du PNR.
- Le Bureau, après avoir établi un premier état des attentes des membres de l'association, proposera au Conseil d'Administration l'adoption d'un avant projet de programme d'activité. Il pourrait ainsi être présenté à la prochaine assemblée qui devrait se dérouler en début d'année prochaine.

La séance est levée à 20 h 30.

Fait à Monthermé, le 9 septembre 2011

**Le Président,
S. WIATR**

**Le Secrétaire,
B. MASSON**